

COMPTE-RENDU DU RENDEZ-VOUS SALARIAL DU 24 JUILLET 2020 PIPEAU, CLARINETTE ET FLUTE À BEC

DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame la ministre,

Notre réunion se déroule à un moment tout particulier : à la croisée des chemins d'une crise sanitaire qui a fortement éprouvé la population de notre pays et pour laquelle les services publics ont été essentiels, et celui d'un remaniement ministériel.

Tout d'abord, pour Solidaires, il est indispensable de rappeler que les orientations gouvernementales prises ces dernières années, fondées sur le dogme libéral de la réduction des dépenses publiques se sont traduites par l'empilement de réformes structurelles issues d'Action publique 2022 tendant à réduire la voilure et les moyens humains et budgétaires des services publics. L'accompagnement RH de ces réformes a été opéré par la loi de transformation de la fonction publique, pour amener flexibilité, précarité, mobilité et rémunération au mérite à la gestion des ressources humaines que sont les agents, remettant en cause le statut général de la fonction publique, notamment par une contractualisation à outrance. Elles ont entraîné de plus une forte dégradation des conditions de travail des agent-es, une altération notable de leur santé au travail et généré de nombreuses inégalités de traitement.

Les services publics se sont donc trouvés fragilisés et en difficulté lors de la confrontation avec la crise sanitaire. Il faut, à notre sens, tirer les leçons et enseignements dans la durée, au-delà du bilan à chaud opéré au CCFP du 25 juin.

Solidaires vous demande ainsi qu'un véritable bilan à froid soit tiré dans quelques mois pour mesurer les conséquences dans le temps de la crise sanitaire sur les services publics et la fonction publique.

Concernant le *rendez-vous salarial d'aujourd'hui*

Depuis de trop nombreuses années, le *rendez-vous salarial* n'a en fait rien de salarial.

Les mesures qui sont annoncées ou rappelées ne correspondent généralement qu'à des mesures parcelaires d'action sociale ou de revalorisation de frais, des mesures souvent au coup par coup.

il arrive même que les promesses faites ne soient même pas tenues. Ainsi, à l'automne 2019, pour calmer la colère en Seine-Saint-Denis, le Premier ministre avait annoncé un plan de mesures parmi lesquelles une prime pour les personnels notamment de l'Éducation nationale. Cette prime n'a jamais totalement été définie dans le détail, et en tout cas une partie des personnels concernés n'en a plus jamais entendu parler. C'est le cas à l'Éducation nationale où elle n'a jamais été distribuée.

Un bel exemple de promesse non tenue qui aurait mérité une évaluation en termes d'effectivité si chère à vos yeux. Rien qui concerne réellement le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat ou la reconnaissance du travail des agent-es publics et de leurs qualifications par une revalorisation indiciaire de salaire.

Face à la crise sanitaire de la COVID-19, des primes pour solde de tout compte ont été allouées, chichement calculées, dans l'opacité, les critères d'attribution n'étant pas toujours connus, semant la division et générant souvent un sentiment d'insatisfaction eu égard à l'engagement fourni par les agent-es pendant la période.

Nombre de fonctionnaires ont particulièrement été sollicités (et le mot est faible) ces derniers mois. Bien entendu, les personnels de santé en premier lieu, pour lesquels le Ségur de la santé n'a pas répondu aux enjeux, ni à ce qui était attendu et dû aux soignant-es. De plus, nous tenons à souligner le fait que la crise sanitaire a agi comme un révélateur des métiers invisibilisés, métiers le plus souvent féminisés. De manière générale, les filières féminisées sont largement sous-rémunérées par rapport aux filières masculines.

Faut-il rappeler que, depuis trop longtemps, le point d'indice est gelé ? Du fait de l'inflation, le pouvoir d'achat des fonctionnaires se dégrade inexorablement : perte de 1,2 % du pouvoir d'achat en 2018, de près de 3 % du pouvoir d'achat depuis janvier 2018, et de 10,5 % depuis 2010. À ce sujet, le gouvernement veut-il ignorer que la catégorie C démarre en dessous du SMIC et que la rémunération de plus d'un million d'agent-es publics tourne autour du SMIC, soit un agent sur cinq ?

Solidaires revendique le dégel du point d'indice et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat cumulées ainsi que des mesures de réduction des inégalités entre catégories.

Les inégalités s'accroissent d'ailleurs entre catégories, entre hommes et femmes, et entre administrations et versants de la fonction publique du fait du fort développement des régimes indemnitaires, tandis qu'aucune véritable mesure générale de revalorisation du salaire indiciaire n'est prise depuis longtemps.

La rémunération au mérite, comme la décorrélation du point entre versants ne peut qu'accroître ces inégalités de rémunération que Solidaires combat. La rémunération au mérite remet aussi en cause l'objectivité et la neutralité du fonctionnaire dans l'exécution de ses missions, à laquelle nous sommes comme vous attachés, et aggrave les inégalités tout particulièrement les inégalités femmes/hommes.

Le protocole Égalité femmes/hommes ne peut être un catalogue de bonnes intentions qui ne sont jamais suivies d'effets, et nous voulons souligner ici qu'en 2018 que le salaire net moyen des femmes dans la fonction publique est inférieur de 13,5 % à celui des hommes. Et que dire du salaire des enseignant-es, aux deux tiers des femmes, qui est inférieur de 25,5 % à celui du personnel non enseignant de catégorie A de la fonction publique d'État ?

S'y ajoute la question du jour de carence, qui réduit le pouvoir d'achat, et constitue une mesure injuste pour tout-e salarié-e dans le public comme dans le privé.

Or l'enquête de l'INSEE parue le 10 novembre 2017 portant sur le jour de carence sur les absences dans la fonction publique de l'État¹ démontre que le jour de carence « n'a pas significativement modifié la proportion d'agents de la fonction publique de l'État absents pour raison de santé une semaine donnée. En revanche, la mesure a modifié la répartition des absences par durée. En particulier, les absences pour raison de santé de deux jours ont fortement diminué, tandis que celles d'une semaine à trois mois ont augmenté. » La prévalence de ces absences de longue durée s'est accrue de près de 25 %. Et après la suppression du jour de carence, elle a diminué.

L'INSEE constatait également que « dans le privé, où trois jours de carence sont imposés, l'employeur compense souvent la perte de rémunération. C'était le cas pour deux tiers des salarié-es du privé en 2009. Ce n'est pas le cas pour les fonctionnaires. »

Malgré son inefficacité, en 2018, à l'initiative de la majorité présidentielle d'Emmanuel MACRON, le jour de carence a été réintroduit.

Or nous venons de faire face à une pandémie mondiale due à un virus contagieux. Afin de garantir la santé et la sécurité de toutes et tous, qui passent par le strict respect des mesures de distanciation sociale et des mesures barrières dont fait partie le fait de ne pas travailler lorsque l'on est contagieux, nous demandons solennellement l'abrogation immédiate et inconditionnelle de toute mesure de type « jours de carence », dans toute la fonction publique, mais aussi, en cohérence et par conséquent, dans l'ensemble des secteurs professionnels.

Le blocage des rémunérations génère une baisse d'attractivité de la fonction publique. Dans de nombreux secteurs, le nombre de candidats au concours diminue, particulièrement pour les métiers qualifiés et techniques.

Pour Solidaires, le système de rémunération des agent-es publics doit répondre au besoin d'assurer un service public égal et impartial vis-à-vis des usagers et quelles que soient les missions. À cette fin, il faut une rémunération homogène fondée sur des grilles fonction publique correspondant au niveau de recrutement et de qualifications de manière égale, et des carrières linéaires revalorisées.

Pour Solidaires, il faut agir et :

- Abroger le jour de carence.
- Attribuer un nombre de points d'indice supplémentaire identique à toutes et tous permettant de réduire une partie des inégalités.
- Revaloriser les traitements et grilles de carrières des filières fortement féminisées.
- Revaloriser la valeur du point d'indice afin que le pouvoir d'achat de l'ensemble des agent-es publics suive l'inflation.
- Mettre en place un plan de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat cumulées.
- Opérer l'intégration des primes dans le traitement.
- Reconnaître les qualifications des agent-es publics par des carrières linéaires revalorisées sans barrage.

¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3181789>

PIPEAU, CLARINETTE ET FLUTE À BEC

Bref, toute la famille des instruments à vent était réunie dans le très bel hôtel Rothelin-Charolais qui héberge rue de Grenelle le tout nouveau ministère de la *Transformation et de la fonction publiques*... Résultat : que du vent pour ce rendez-vous salarial qui, comme c'est devenu la mauvaise habitude pour la Fonction publique, n'avait de salarial que le nom... La toute nouvelle ministre Amélie de Montchalin ayant donné le ton d'entrée de jeu, en insistant lourdement sur le contexte très particulier de l'année 2020 avec une crise économique et sociale qui s'annonce comme étant le pire de l'après la Seconde Guerre mondiale !

SUIVI DU RENDEZ-VOUS SALARIAL 2019 : AUTOSATISFECIT DU GOUVERNEMENT, SCEPTICISME DES PERSONNELS

Détail qui ne trompe pas, la ministre a surtout mis en avant des mesures non prévues l'année dernière, à savoir, celles concernant les pompier-es, chercheur-euses et les mesures soi-disant massives du Ségur de la santé qui sacrifient au passage 35 heures et conditions de travail des personnels soignants !

À ce sujet, la ministre a précisé que l'ensemble des personnels des EHPAD publics et privés non lucratifs était concerné à hauteur de 183 €, mais qu'il fallait décliner la mise en œuvre pour le versant territorial (versant sur lequel elle n'a pas de prise en matière indemnitaire car y règne le principe de libre administration des collectivités locales).

Autres mesures consécutives à la crise sanitaire : les différentes primes Covid et le remboursement exceptionnel des frais de repas pendant le pic de la crise sanitaire.

Pour le reste, suivi de la mise en place du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) qui avait été gelé en 2018), reconduction de l'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) comme c'est devenu la tradition puisque le dispositif n'est

officiellement pas pérenne et qui ne résout pas structurellement les fins de carrière, développement de l'intéressement dans les versants hospitaliers et territoriaux, vague annonce d'une revalorisation interministérielle de la filière sociale versant État, en ignorant complètement la filière sociale des versants territorial et hospitalier et mise en place du forfait mobilités durables, avancé du 1er juillet au 11 mai en raison de la crise liée au coronavirus et pour lequel la ministre va porter la demande de cumul avec le remboursement domicile-travail auprès de la ministre de l'Écologie.

Solidaires est intervenu pour rappeler que les mesures « Seine-Saint-Denis » décidées en 2019 n'avaient absolument pas été mises en place à l'Éducation nationale. Réponse : c'était bien une promesse du Premier ministre de l'époque, mais pas prévue dans le rendez-vous salarial, donc ce n'est pas vraiment une promesse non tenue... La ministre s'est toutefois engagée à suivre ce dossier... (c'est son crédo : suivre les engagements pris ! On jugera avec le temps...)

RENDEZ-VOUS SALARIAL 2020 : DES ANNONCES PARTIELLES CONCRÈTEMENT FLOUES ET MORCELÉES

Sans surprise, aucune mesure générale d'augmentation des revenus des fonctionnaires n'a été annoncée. Mesure phare en matière de rémunération à la Fonction publique, le dégel du point d'indice n'est pas pour 2021... La ministre a notamment justifié ce gel par son côté injuste, un dégel profitant davantage aux personnels de catégorie A qu'aux C. Argument fallacieux au regard de ce que le gouvernement avance et qui aggrave les inégalités salariales (développement de l'indemnitaire et notamment de l'intéressement), mais très concret pour l'ensemble des agent-es en bas de la feuille de paye = rien, zéro, que dalle, juste les yeux pour pleurer!!!

Les mesures annoncées :

- Fin de la mise en place de PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations), et notamment pour les bas salaires le fait que les traitements indiciaires de la catégorie C ne seront plus en dessous du SMIC... « grâce » à une augmentation de 3 points ! (la valeur du point s'établit à 4,69 € brut) Insuffisant pour Solidaires, puisque le début de la grille se situera à peine

plus d'un point d'indice au-dessus du SMIC ! À comparer à l'autre extrémité du spectre indiciaire, ajout d'un 10^e échelon à l'indice brut 1015 au sommet du 2^e grade du A type et des corps enseignants homologues.

- Reconduction de la GIPA pour 2 ans, annoncée comme une grande mesure car la reconduction était annuelle.
- Compensation de la hausse de la CSG maintenue de façon « dynamique », avec une actualisation à la hausse ou à la baisse selon l'évolution de la rémunération, mais pas de mécanisme garantissant de façon pérenne et définitive la compensation de la hausse de la CSG, comme c'est pourtant le cas dans le privé...
- Indemnité de fin de contrat dans la Fonction publique, pour les contractuels en CDD, piètre lot de consolation pour le développement du recrutement contractuel, alors Solidaires revendique le recrutement de fonctionnaires sous statut et la titularisation massive des contractuels de droit public.

- Des mesures ciblées sur le niveau territorial :
 - convergence des règles indemnitaires au sein des DDI, sans autre précision. Autant dire qu'un alignement sur le haut n'est sans doute pas l'hypothèse la plus probable...
 - rapprochement des niveaux de primes de certains services déconcentrés et ceux des services d'administration centrale. Là encore, pas d'autres précisions, pas de chiffrage... si ce n'est les mesures « Seine-Saint-Denis » de l'automne 2019 qui sont données en exemple, alors qu'elles n'ont toujours pas été mises en œuvre au bout d'un an à l'Éducation nationale!
 - Mesures d'attractivités territoriales : travaux sur l'adaptation de l'indemnité temporaire de mobilité.
 - Revalorisation de l'indemnité forfaitaire annuelle pour fonctions itinérantes (agents de filière médico-sociale) le plafond passant de 210 à 615 €.
- Pour les filières moins primées et davantage féminisées :
 - Une convergence dans la filière sociale de l'État en étendant la revalorisation de la filière sociale interministérielle aux corps présentant des caractéristiques similaires dans certains ministères.
 - Des mesures de revalorisation pour certaines filières peu primées et particulièrement féminisées, expertisées par la DGAFP, l'exemple donné étant la filière bibliothèque. Solidaires a rappelé sa revendication de revalorisation des filières féminisées par des grilles indiciaires de carrières revalorisées sans barrage pour l'ensemble des trois versants de la fonction publique et pas un seul.
- Renforcement de l'attractivité de la mission des médecins du travail, sans autre précision. Un moyen de faire la compétition avec le secteur privé qui rémunère beaucoup ses médecins du travail, mais qui ne règle rien sur le déficit actuel et à venir de cette filière médicale particulièrement dévalorisée...
- Revalorisation de l'action sociale interministérielle (État) :
 - Bonification de 100 € de la participation employeur pour les bénéficiaires d'un plan d'épargne « chèque-vacances » servi en 2020, avec une limite d'âge probablement fixée à 45 ans...
 - Revalorisation envisagée de 5 % du barème de revenus sur le chèque vacances.
 - Alignement du barème de l'aide au maintien à domicile sur celui du régime général (1250 retraités concernés en 2021).
- Ces deux dernières mesures ne feront que permettre d'utiliser des montants budgétés, mais non dépensés en raison de critères trop restrictifs.
- Lancement du chantier de la protection sociale complémentaire (PSC) des agent-s publics, au dernier trimestre 2020, la ministre reconnaissant que les agent-es publics sont moins protégés que dans le secteur privé (sic !). Les discussions devraient concerner les trois versants de la Fonction publique, mais là encore pas de chiffrage ni de réel calendrier. Une date butoir serait constituée par le calendrier parlementaire qui devrait aborder ce point au printemps 2021. La ministre a également suggéré une prise en charge de la journée de carence par la PSC... ce que Solidaires a immédiatement dénoncé : c'est aux employeurs publics de prendre en charge le jour de carence comme c'est d'ailleurs le cas dans les deux tiers des cas dans le privé. Solidaires a également revendiqué la participation de l'employeur au financement avec inclusion de mécanismes de solidarité entre revenus et générations.

Bref, pour Solidaires, pas de volonté de la part du gouvernement de réduire les inégalités de revenus et de reconnaître l'engagement des agent-es qui remplissent quotidiennement leurs missions de services publics récemment mises en visibilité lors de la crise sanitaire et sociale liée à la Covid-19. Beaucoup de vent donc, mais surtout beaucoup de bruit pour pas grand-chose! La ministre va s'attacher à « combler les trous dans la raquette », mais ne semble pas prête à redéfinir une structure salariale homogène pour l'ensemble de la fonction publique dans ses trois versants fondée sur des grilles de rémunération indiciaire qui permettrait de reconnaître les qualifications des agent-es à leur juste niveau plutôt que de leur allouer de l'indemnitaire basé sur la variabilité de la rémunération au mérite qui développe les inégalités, et rompt avec le principe de neutralité et d'objectivité dans l'exercice des missions de service public.